
Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Vienne-la-Patriote (Isère) qui se plaint de la non-application de la loi du maximum, en annexe de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité de salut public de l'adresse de la société populaire de Vienne-la-Patriote (Isère) qui se plaint de la non-application de la loi du maximum, en annexe de la séance du 8 messidor an II (26 juin 1794). In: Tome XCII - Du 1er messidor au 20 messidor An II (19 juin au 8 juillet 1794) p. 210;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1980_num_92_1_25336_t1_0210_0000_4

Fichier pdf généré le 30/03/2022

deur[s], près Sens, département de l'Yonne. 3 frères, la sœur, un domestique et une servante, n'ont pas voulu souffrir qu'on fit perquisition chez eux, pour savoir la quantité de grains que leur maison renfermoit. 4 gendarmes y ont été envoyés; 3 ont péri; le dernier a été blessé. 600 hommes sont alors partis de Sens avec des canons, pour aller réduire ces scélérats, qui avec des fusils de remparts et beaucoup de munitions, ont tué 6 gardes nationaux et blessé dangereusement 25 pères de famille. On a mis le feu à leur infâme repaire. 2 des frères ont perdu la vie, l'autre s'est défendu avec fureur; et, sur le point d'être pris, il s'est précipité dans les flammes. La sœur, le domestique et la servante ont été saisis; et la guilotine passoit à Villeneuve-sur-Yonne pour en aller faire justice, lorsqu'on transmettoit ces détails à la députation de l'Yonne. La convention en a décrété le renvoi à son comité de salut public (1).

58

[*La Sté popul. de Vienne-la-patriote* (2) à la *Conv., s.d.*] (3).

« Représentants,

La prospérité de la République, malgré les projets des tyrans coalisés; le bonheur dont jouit le peuple, malgré des conspirations qui tendent sans cesse à l'accabler de malheurs, sont les effets précieux des sages loix qui émanent de vous.

Cependant, qui le croirait? L'une de ces loix qui doit contribuer le plus à la félicité publique, à l'affermissement de notre Gouvernement, le maximum enfin, semble être méconu dans beaucoup d'endroits. Le peuple trouve à peine de quoi subsister: nos marchés sont déserts parce que des hommes bassement cupides vendent clandestinement et à tout prix, à ces riches égoïstes, à ces débordés Sybarites, qui préfèrent violer sourdement une loi bienfaisante, plutôt que de ne point satisfaire leur gourmandise et leur voracité.

Législateurs intègres, la punition d'un semblable forfait est trop douce; plus cette loi est salutaire, plus le bonheur du peuple y est attaché, et plus son infraction doit en être rigoureusement punie. Il est des hommes sur lesquels l'intérêt particulier a tant d'empire que les petits châtimens ne peuvent les intimider; eh bien! Législateurs, tonnez contre ces êtres perfides, qui calculent froidement leur avantage sur la misère publique; qui, indifférents sur le besoin du peuple, préfèrent soustraire leurs marchandises aux recherches, la garder, plutôt que de la vendre à un profit modique, et tel que la loi l'ordonne; si rien ne peut les ramener à des principes républicains, que le fer des échaffauds soit leur dernière punition; qu'ils tremblent et que l'effroy se saisissant de ces sangsues du peuple, assure son bonheur et le vôtre, qui ne peut exister sans le sien.

Vive la République. Vive la Montagne».

MESMIN (*présid.*), P. CONTAMIN (*secrét.*), CLAI-RENS (*secrét.*).

Renvoyé au comité de salut public (1).

(1) *Audit. nat.*, n° 641; *Mess. Soir*, n° 675 (rapport attribué à Rousseau); *Rép.*, n° 189; *C. univ.*, p. 2454, séance du 7 mess.; *J. Lois*, n° 537.

(2) Isère.

(3) D III 118, doss. 47, p. 85.

(1) Mention marginale datée du 8 mess. et signée Rudel.